



ARRÊTÉ MUNICIPAL
Précisant les dates de mise à disposition auprès du public du dossier de
modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Baulon

Le maire de la commune de Baulon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Baulon approuvé le 30 janvier 2020 ;

Vu l'arrêté municipal daté du 16 juin 2021 et prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Baulon ;

Vu le courrier de Monsieur Jacques RANCHERE, Sous-Préfet de Redon, reçu en mairie de Baulon le 8 septembre 2021 et faisant suite à la transmission pour avis du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Baulon ;

Considérant qu'en vertu du courrier ci-dessus mentionné, il convient de compléter l'arrêté municipal daté du 16 juin 2021 et prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Baulon ;

Considérant que cette complétude porte uniquement sur les dates de mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Baulon ;

ARRÊTE

Article 1 – Le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Baulon sera mis à disposition auprès du public du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 12 novembre 2021, soit durant 33 jours consécutifs, selon les modalités prévues par la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2021.

Article 2 – Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme et aux modalités précisées dans la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2021, un avis à destination du public sera publié dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition auprès du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Baulon.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

Article 4 – Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Baulon, le 27 septembre 2021

Le Maire,
Christophe VERON

